Conseils pratiques

Remarques

Attention, les parcours ne sont pas actuellement balisés. Seules les portions de PR — et GR — que vous emprunterez sont signalées.

Nous vous proposons un sens de parcours numérotés qui peut toutefois s'inverser.

Les boucles peuvent être reliées entre elles par les liaisons •••• afin de découvrir les autres chemins du territoire et prolonger votre circuit de randonnée.

Pour votre sécurité

Sur les voies goudronnées, marchez en colonne face aux voitures, bord gauche de la chaussée (art.R.412-36). En groupe, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée (art.R.412-42). Respectez les consignes du code de la route.

Évitez d'emprunter les sentiers les jours de chasse. Soyez prudents.

Equipez-vous de bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés et prévoyez une quantité d'eau suffisante même si le parcours vous semble de courte durée.

Pour préserver et respecter la nature

N'allumez pas de feu, il se propage très rapidement.

Prévoyez un sac pour ramener les restes de votre pique-nique.

Evitez de cueillir les fleurs et de piétiner les plantes. Certaines fleurs sauvages sont protégées. La nature est fragile, prenez-en soin.

Nos partenaires

OFFICE DU TOURISME DE SENS



Tél.: 03 86 65 19 49

Courriel: otsi.sens@wanadoo.fr

CDRP 89 Tél.: 03 86 52 61 82

Site Internet : www.randopedestre89.com

Courriel: cdrp.yonne@wanadoo.fr

RANDO PLEINE NATURE

Tél.: 03 86 86 63 62

RANDO MAILLOT

Tél.: 03 86 95 50 20

CAF SENONALS

Tél.: 03 86 97 19 21

Site Internet: http://cafsenonais.free.fr

CAF Avenir de PARON

Tél.: 06 08 51 86 35

Site Internet: http://cafparon.ffcam.fr

Site Internet: http://vtt-senonais.over-blog.com

Renseignements



VTT SENONAIS

Tél.: 03 86 97 10 73

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

Dépliant et Cartographie : service SIG

21 Bd du 14 Juillet - B.P. 552 - 89105 SENS Cedex

Téléphone : 03.86.65.86.60 Télécopie : 03.86.65.86.60 Site Internet : www.cc-senonais.fr

Mairie de MA

Mairie de MALAY LE GRAND

Téléphone : 03.86.97.21.75

Mairie de MAILLOT

Téléphone : 03.86.83.19.90

Si vous constatez des erreurs ou omissions dans le document, n'hésitez pas à nous en faire part. Elles seront prises en compte dans les futures versions. Merci.







CIRCUIT DE MAILLOT ET MALAY LE GRAND





7,5 km



2h00



10 m



Bonne promenade !

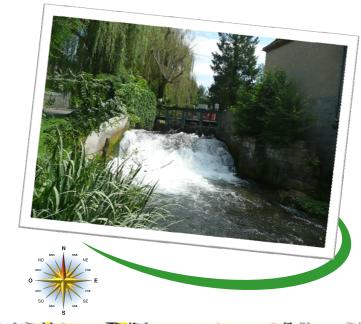


Le parcours

Départ devant la Mairie de Malay le Grand

- Remonter la "rue de la République", passer devant l'Église, puis tourner tout de suite à droite "rue Marceau". Prendre de nouveau à droite "rue de Fréparoy", pour rejoindre le chemin qui longe le fossé communal. Partir à gauche, et faire le tour du vieux village par les fossés. Rejoindre la "rue Victor Hugo" et continuer jusqu'à l'écluse.
- ② Emprunter le chemin sur la droite juste avant le pont de la Vanne "CR de l'Ile". Continuer sur ce chemin qui longe le ru de Mondereau, sur environ 1,3 km.
- 6 Au bout du chemin, prendre à gauche, longer l'Aqueduc de la Vanne (matérialisé par des bornes).
- 4 Descendre un petit chemin escarpé à droite avant le pont fermé par une grille.

- 5 Continuer sur ce chemin dans les bois puis tourner à gauche et traverser un nouveau pont.
- 6 A la sortie du pont tourner à droite pour retrouver une voie communale goudronnée "CR des Conches". Continuer sur ce chemin en virant à gauche à la rencontre de la "rue des Conches".
- la SAGEP, puis prendre le "CR des L'ames".
- 8 Prendre ensuite à droite —, traverser la départementale (D146) à l'entrée de Malay-le-Grand, longer la D146 à gauché, puis prendre le chemin à droite — avant le pont.
- Tourner à gauche "CR des Caves" et marcher jusqu'à la Salle des Fêtes.
- Traverser de nouveau la D146 en tournant à gauche puis après le pont à droite. Parcourir la "rue Pasteur," traverser le pont de la Vanne à droite, faire quelques pas et retrouver le point de départ.



Le circuit traverse des propriétés privées pour lesquelles un passage a été négocié avec les propriétaires. Toute détérioration, toute atteinte au droit de propriété, est susceptible d'entraîner l'annulation de ce bassage et la subbression de l'itinéraire de randonnée. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter le règlement d'usage suivant : - n'emprunter le sentier qu'à pied ou à - ne pas s'écarter du chemin balisé, - ne pas déposer d'ordures ou tout autre

- objet indésirable,
- ne pas pique-niquer, camper, fumer, ni faire de feu,
- ne pas laisser divaguer les animaux domestiques.

Église

: Chemin Rural

- ne cueillir aucune plante.

